

2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduits les frais de personnel. En 2016, le taux de marge (EBE/VACF) est de 27,0 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier. Selon les secteurs, il varie entre 16 % et 32 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (68,6 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 30,7 % et un taux d'investissement de 20,3 % a une rentabilité économique de 7,1 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 16,2 % et 8,6 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (12,5 % contre 7,9 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (12 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux entreprises (5 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (4 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus

ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2016, le taux de marge des entreprises employeuses se stabilise (+ 0,2 point). La croissance de la valeur ajoutée (+ 2,1 %) compense à peine la hausse des frais de personnel (+ 1,8 %). Les salaires augmentent toujours plus vite que les cotisations sociales (+ 2,1 % contre + 0,9 %), sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS). Le taux de marge des entreprises employeuses diminue dans tous les secteurs à l'exception de l'industrie, du commerce et des services aux particuliers. Dans l'industrie, ce taux augmente fortement (+ 1,6 point) sous l'effet d'un recul des cotisations sociales (- 0,9 %) et d'une valeur ajoutée en croissance (+ 2,0 %).

En 2016, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente celle que soit la taille de l'entreprise, sauf pour les plus petites unités où elle est en léger recul (- 0,4 point pour les 1 à 9 salariés).

Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 14 % et 20 %, à l'exception de l'information et la communication (10,3 %). Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 28 et 36 points sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières, où il atteint plus de 40 points (respectivement 41,6 points et 47,0 points). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnel et de l'excédent brut d'exploitation.

Rentabilité économique, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **médiane, quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

1. Taux de marge en 2016

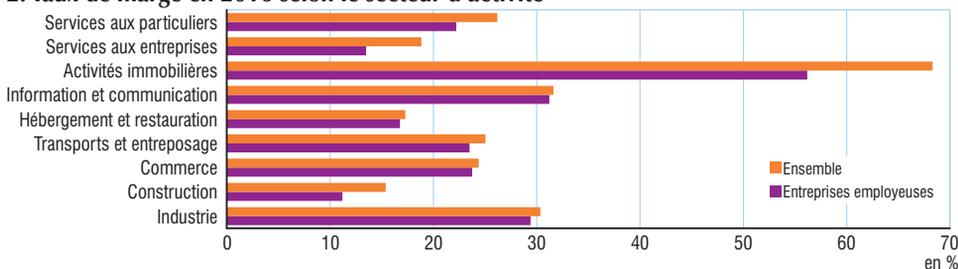
en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a-b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	256,5	177,7	78,7	30,7
<i>dont industrie manufacturière</i>	213,7	154,7	59,0	27,6
Construction	83,4	69,9	13,5	16,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	178,8	134,5	44,4	24,8
Transports et entreposage	84,8	63,5	21,3	25,1
Hébergement et restauration	38,5	31,3	7,2	18,8
Information et communication	82,6	56,3	26,4	31,9
Activités immobilières	42,3	13,3	29,0	68,6
Autres services principalement marchands	192,8	154,3	38,5	20,0
Ensemble	959,6	700,7	258,9	27,0

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, *Ésane*.

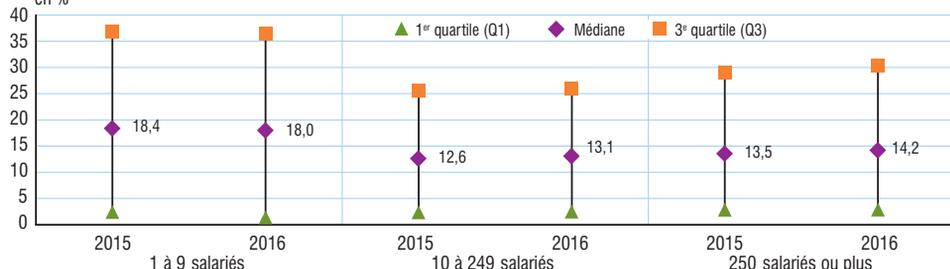
2. Taux de marge en 2016 selon le secteur d'activité



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

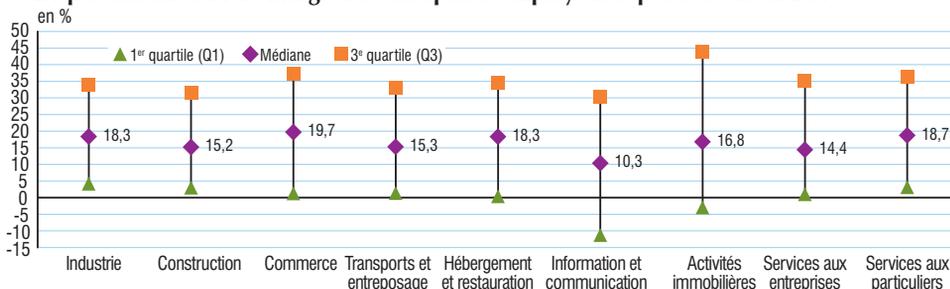
3. Dispersion du taux de marge des entreprises employées en 2015 et 2016 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employées des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employées par secteur en 2016



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).